

Question avec demande de réponse écrite E-001913/2017
à la Commission (Vice-Présidente / Haute Représentante)
Article 130 du règlement
Edouard Ferrand (ENF)

Objet: VP/HR - La défense européenne

Selon le directeur exécutif de l'Agence européenne de défense (AED), le projet de défense commune apparaît comme une priorité absolue de l'agenda européen, comme étant le domaine qui pourrait relancer le projet européen en plein milieu de l'une des périodes les plus difficiles et en coïncidence avec le 60^e anniversaire du traité de Rome.

La vice-présidente / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui dirige cette agence, pourrait-elle préciser comment l'AED pourrait contribuer à la relance du projet européen, sans un affranchissement clair et net des structures de l'OTAN, y compris pour ses dirigeants?